



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PREMIER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Avis d'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général dans le cadre de la réalisation du programme de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant « côtiers Rance et Manche » 2020-2025

Par arrêté préfectoral d'Ille-et-Vilaine, il sera procédé, à la demande de la communauté de communes Côte d'Emeraude, à l'ouverture d'une enquête publique du lundi 28 juin 2021 (8h30) au mardi 13 juillet 2021 (17h30) inclus, en vue d'obtenir la déclaration d'intérêt général dans le cadre de la réalisation du programme de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant « côtiers Rance et Manche » 2020-2025.

Les communes concernées par le projet sont Saint-Lunaire, Pleurtuit, La Richardais et Le Minihic-sur-Rance.

Les pièces du dossier de demande de déclaration d'intérêt général seront mises à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête :

- aux heures et jours habituels d'ouverture, excepté le samedi et sauf fermeture exceptionnelle, dans la mairie de Pleurtuit (2 rue de Dinan - 35730 Pleurtuit.) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Les jours et horaires d'ouverture des lieux d'enquête sont susceptibles d'évoluer en fonction des contraintes sanitaires liées à la crise de la COVID.
- sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine (<http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/ep-loisurleau>)
- sur un poste informatique dans le hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine du lundi au vendredi, de 9h00 à 16h00. Au vu du contexte sanitaire actuel, il est recommandé de prendre rendez-vous au 02.99.02.10.39

Des informations concernant le projet présenté peuvent être obtenues auprès de la communauté de communes Côte d'Emeraude située Cap Emeraude - 1 esplanade des équipages - 35730 Pleurtuit - Tél. :02.23.15.13.15.
@ : accueil@cote-emeraude.fr

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- à la mairie de Pleurtuit, sur un registre d'enquête côté et paraphé par la commissaire enquêtrice ;
- par la voie postale : à l'attention de Madame la commissaire enquêtrice - Mairie de Pleurtuit - 2 rue de Dinan - 35730, Pleurtuit)
- par voie électronique à l'adresse dédiée suivante : pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr en mentionnant en objet « DIG côtiers Rance et Manche ». Les transmissions électroniques seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet susmentionné de la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

Mme Viviane LE DISSEZ, désignée par le président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêtrice, recevra les observations écrites ou orales du public aux lieux, jours et heures suivants de la mairie de Pleurtuit : le lundi 28 juin 2021 de 8h30 à 11h30 et le mardi 13 juillet 2021 de 14h30 à 17h30.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance dans la préfecture d'Ille-et-Vilaine ou sur son site internet, ainsi que dans les mairies concernées par le projet, du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une déclaration d'intérêt général formalisée par un arrêté préfectoral ou un refus.

Fait à Rennes, le - 1 JUIN 2021

Pour le préfet,
Le secrétaire général

Ludovic GUILLAUME